



CAJ/55/6

ORIGINAL : anglais

DATE : 23 février 2007

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Cinquante-cinquième session
Genève, 29 mars 2007

DÉFENSE DES DROITS D'OBTENTEUR

Document établi par le Bureau de l'Union

1. À sa soixante-douzième session, qui s'est tenue à Genève le 18 octobre 2006 et le matin du 19 octobre 2006, le Comité consultatif est convenu de poursuivre ses délibérations sur les activités que mène actuellement l'UPOV en matière de défense des droits d'obtenteur, en se fondant sur un nouveau document et sur les observations qu'il a formulées à l'occasion de cette soixante-douzième session.
2. Un rapport sur les délibérations qui auront lieu au sein du Comité consultatif sur la défense des droits d'obtenteur dans le cadre de sa soixante-treizième session le 30 mars 2007, sera présenté au Comité administratif et juridique (CAJ) lors de sa cinquante-sixième session d'octobre 2007.
3. À sa cinquante-quatrième session, le CAJ a été invité à prendre note qu'un atelier sur la défense des droits d'obtenteur au titre de la Convention UPOV, organisé par le Gouvernement du Japon en collaboration avec l'UPOV, allait se tenir à Tokyo, du 15 au 17 novembre 2006. Au total, 144 participants ont pris part à l'atelier, représentant 13 membres de l'Union, quatre organisations observatrices, ainsi que le secteur privé. L'atelier a porté sur divers aspects relatifs à la défense des droits d'obtenteur, en particulier divers aspects juridiques et techniques. L'atelier, qui a servi de cadre à l'échange d'informations sur

différentes initiatives prises et différentes expériences menées en matière de défense des droits d'obteneur par les membres de l'Union et des organisations d'obteneur, a permis aux participants de reconnaître l'importance de la défense des droits d'obteneur.

4. Le CAJ est invité à prendre note du contenu du présent document.

[Fin du document]